Fonds Patrimoine Scotia

Fonds Patrimoine Scotia américain d'obligations de base+

Rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds

Pour la période close le 30 juin 2023

Le présent rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds contient les principales données financières du Fonds, mais ne contient ni ses états financiers intermédiaires ni ses états financiers annuels. Vous pouvez obtenir sans frais un exemplaire des états financiers intermédiaires ou annuels en composant le 1-800-387-5004, en consultant notre site Web à l'adresse www.fondsscotia.com ou celui de SEDAR à l'adresse www.sedar.com, ou en nous écrivant à l'adresse suivante : Gestion d'actifs 1832 S.E.C., 40 Temperance Street, 16th Floor, Toronto (Ontario) M5H 0B4.

Les porteurs de titres peuvent également communiquer avec nous de la même façon afin d'obtenir un exemplaire des politiques et procédures relatives aux votes par procuration, du dossier de vote par procuration ou de l'information trimestrielle sur le portefeuille du fonds d'investissement.

Gestion d'actifs 1832 S.E.C. est le gestionnaire (le « gestionnaire ») du Fonds. Dans le présent document, les termes « nous », « notre », « nos » et « gestionnaire » désignent Gestion d'actifs 1832 S.E.C., et « Fonds » désigne le Fonds Patrimoine Scotia américain d'obligations de base+.

Dans le présent document, les termes « valeur liquidative » et « valeur liquidative par part » désignent la valeur liquidative établie aux termes de la partie 14 du *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-106 »), et les termes « actif net » et « actif net par part » désignent le total du capital ou l'actif net attribuable aux porteurs de parts du Fonds établi aux termes des Normes internationales d'information financière (les *International Financial Reporting Standards*, ou « IFRS »).

Mise en garde relative aux énoncés prospectifs

Certaines rubriques du présent rapport, notamment la rubrique « Événements récents », peuvent contenir des énoncés prospectifs concernant le Fonds et les fonds sous-jacents (le cas échéant), y compris des énoncés relatifs à leur stratégie, à leurs risques, à leur rendement prévu, à leur situation et aux événements. Les énoncés prospectifs comprennent des énoncés de nature prévisionnelle qui dépendent de conditions ou d'événements futurs ou qui s'y rapportent, ou qui contiennent des termes comme « prévoir », « s'attendre à », « compter », « planifier », « croire », « estimer », « projeter » ainsi que d'autres termes semblables ou les formes négatives de ces termes.

En outre, tout énoncé concernant le rendement futur, les stratégies ou les perspectives, ainsi que les mesures futures que pourrait prendre le Fonds, est également considéré comme un énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs sont fondés sur les prévisions et les projections actuelles à l'égard d'éléments généraux futurs concernant l'économie, la politique et les marchés, comme les taux d'intérêt, les taux de change, les marchés boursiers et financiers et le contexte économique général; dans chaque cas, on suppose que les lois et règlements ainsi que les impôts applicables ne font l'objet d'aucune modification. Les prévisions et les projections ayant trait à des événements futurs sont fondamentalement exposées, entre autres, à des risques et incertitudes, dont certains peuvent être imprévisibles. Par conséquent, les hypothèses relatives à la conjoncture économique future et à d'autres facteurs peuvent se révéler inexactes à une date ultérieure.

Les énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties du rendement futur, et les résultats et événements réels pourraient différer sensiblement de ceux mentionnés de manière implicite ou explicite dans tout énoncé prospectif du Fonds. Divers facteurs importants peuvent expliquer ces écarts, notamment la conjoncture économique et politique et les conditions des marchés en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, comme les taux de change et les taux d'intérêt, les activités des marchés boursiers et financiers mondiaux, la concurrence, les changements technologiques, l'évolution des relations entre gouvernements, les procédures judiciaires ou réglementaires inattendues et les catastrophes. Nous insistons sur le fait que la liste de facteurs importants qui précède n'est pas exhaustive. Certains de ces risques et incertitudes et d'autres facteurs sont décrits dans le prospectus simplifié du Fonds sous la rubrique « Facteurs de risque ».

Nous invitons le lecteur à considérer avec une attention particulière ces facteurs, entre autres, avant de prendre une décision de placement. Nul ne devrait se fier outre mesure aux énoncés prospectifs. De plus, il importe de savoir que le Fonds n'a pas l'intention de mettre à jour les énoncés prospectifs à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres, avant la publication du prochain rapport de la direction sur le rendement du Fonds, et que les énoncés prospectifs ne s'appliquent qu'en date du présent rapport de la direction sur le rendement du Fonds.

Résultats d'exploitation

Au cours du semestre clos le 30 juin 2023 (la « période »), les parts de série Apogée du Fonds ont dégagé un rendement total de 1,8 %. Les rendements du Fonds sont présentés déduction faite des frais de gestion et des charges de toutes les séries, contrairement au rendement de l'indice de référence du Fonds, qui ne comporte ni frais ni charges. Le rendement des autres séries du Fonds est semblable à celui des parts de série Apogée du Fonds, et tout écart de rendement entre les séries résulte essentiellement des différences entre les frais de gestion, les charges d'exploitation et les autres charges imputables à chaque série. Voir la rubrique « Rendement passé » pour le rendement des autres séries du Fonds.

Au cours de la même période, le rendement de l'indice Bloomberg U.S. Aggregate Bond (couvert en CAD), indice de référence général du Fonds, a été de 1,7 %. Conformément aux exigences du Règlement 81-106, nous avons établi une comparaison avec cet indice pour aider à la compréhension du rendement du Fonds par rapport à celui de l'ensemble du marché.

Les taux d'intérêt sont demeurés volatils au cours du semestre. L'inflation a continué d'augmenter aux États-Unis, mais à un rythme plus lent. En réaction, le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale américaine a relevé le taux des fonds fédéraux de 25 points de base à trois reprises. L'effondrement de la Silicon Valley Bank en mars a mis en lumière les défis auxquels sont confrontées les banques régionales américaines et a contribué à la volatilité du marché des titres à revenu fixe.

Le rendement du Fonds a été semblable à celui de l'indice de référence général, l'incidence positive de la sélection des titres ayant été largement contrebalancée par les décisions de répartition sectorielle liées aux titres touchés par la faiblesse des banques régionales américaines.

La sélection des obligations de sociétés de qualité supérieure, en particulier dans les secteurs des biens de consommation non cyclique, de l'énergie et des services financiers, a contribué au rendement du Fonds. Un titre municipal imposable étroitement associé au secteur des services publics a également contribué au rendement, tout comme la sous-pondération des bons du Trésor américain. Les titres ayant le plus contribué au rendement sont Municipal Electric Authority of Georgia (7,055 %, 01/04/2057), ces obligations ayant été en partie rachetées. Altria Group Inc. (9,95 %, 10/11/2038) et Validus Holdings Ltd. (8,875 %, 26/01/2040) ont également été les titres les plus performants, Altria ayant tiré parti de sa position de chef de file dans le secteur du tabac sans fumée, tandis que Validus a été acquise par RenaissanceRe Holdings Ltd.

La pondération du Fonds en obligations à rendement élevé a nui au rendement, principalement en raison de l'effondrement de Silicon Valley Bank. La sélection des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles et des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales (« TACHC ») a également nui au rendement, ces actifs ayant subi l'incidence négative des hausses de taux d'intérêt. Les problèmes auxquels font face les banques régionales américaines, combinés à la dynamique de retour au bureau après la pandémie, ont contribué à la faiblesse du secteur des TACHC.

Parmi les titres qui ont le plus nui au rendement, mentionnons SVB Financial Group (obligation perpétuelle à 4,70 %), CenturyLink Inc. (taux de financement à un jour garanti à un mois majoré de 225 pdb; 15/03/2027) et des titres génériques à 30 ans adossés à des créances hypothécaires (« TACH »). SVB était la société mère de Silicon Valley Bank, qui a été saisie par la Federal Deposit Insurance Corporation (la « FDIC »). CenturyLink a nui au rendement en raison de la faiblesse des bénéfices, bien que les bénéfices du deuxième trimestre se soient améliorés.

Au cours de la période, l'exposition du Fonds aux titres adossés à des créances hypothécaires d'organismes gouvernementaux a été augmentée, car le secteur offre une valeur relative attrayante. La position du Fonds dans SVB a été éliminée juste avant que la société soit mise sous séquestre par la FDIC. L'exposition aux titres adossés à des créances ésotériques a été réduite au profit de titres adossés à des créances plus liquides, comme les cartes de crédit et les prêts aux étudiants privés, afin de positionner le Fonds de façon plus défensive.

La valeur liquidative du Fonds a augmenté, passant de 44,0 millions de dollars au 31 décembre 2022 à 44,6 millions de dollars au 30 juin 2023. Cette variation s'explique par des gains sur les placements de 0,8 million de dollars, des distributions en trésorerie de 9 520 $ et des rachats nets de 0,2 million de dollars. Les résultats des placements du Fonds comprennent des revenus et des charges qui fluctuent d'un exercice à l'autre. Les revenus et les charges du Fonds ont varié par rapport à l'exercice précédent, principalement du fait des variations de l'actif net moyen, de l'activité du portefeuille et des changements dans les placements productifs de revenu.

Certaines séries du Fonds peuvent, le cas échéant, verser des distributions selon un taux établi par le gestionnaire. Si le montant global des distributions versées par une série est supérieur à la tranche du revenu net et des gains en capital nets réalisés attribués à la série en question, l'excédent constitue un remboursement de capital. Le gestionnaire estime que ce remboursement de capital n'a pas d'incidence importante sur la capacité du Fonds à mettre en œuvre sa stratégie de placement ou à atteindre ses objectifs de placement.

Événements récents

Aucun événement récent n'a eu ou n'est susceptible d'avoir une incidence importante sur le Fonds.

Opérations avec des parties liées

Le gestionnaire est une filiale en propriété exclusive de La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque Scotia »). La Banque Scotia détient aussi, directement ou indirectement, 100 % du courtier en fonds communs de placement Placements Scotia Inc. et du courtier en placement Scotia Capitaux Inc. (qui comprend les entités ScotiaMcLeod et Scotia iTRADE).

Le gestionnaire peut effectuer des opérations ou conclure des accords au nom du Fonds avec d'autres membres de la Banque Scotia ou certaines sociétés affiliées ou rattachées au gestionnaire (chacune une « partie liée »). Toutes les opérations entre le Fonds et les parties liées sont conclues dans le cours normal des activités et dans des conditions de concurrence normales.

Cette rubrique a pour but de décrire brièvement toutes les opérations du Fonds avec des parties liées.

Frais de gestion

Le gestionnaire est responsable de la gestion et des activités courantes du Fonds. Certaines séries du Fonds paient des frais de gestion au gestionnaire en contrepartie des services décrits à la rubrique « Frais de gestion » du présent document. Les frais de gestion correspondent à un pourcentage annualisé de la valeur

liquidative de chaque série du Fonds. Ils sont calculés quotidiennement et payés chaque mois.

Frais d'administration à taux fixe et frais du Fonds

Le gestionnaire assume les charges d'exploitation du Fonds autres que les frais du Fonds. En contrepartie, le Fonds paie au gestionnaire des frais d'administration à taux fixe (les « frais d'administration à taux fixe ») à l'égard de chaque série du Fonds. Ces frais d'administration à taux fixe sont présentés dans les états financiers du Fonds. Les frais d'administration à taux fixe correspondent à un pourcentage déterminé de la valeur liquidative d'une série du Fonds, et ils sont calculés et payés de la même façon que les frais de gestion du Fonds. De plus amples renseignements sur les frais d'administration à taux fixe sont fournis dans le prospectus simplifié du Fonds le plus récent.

En outre, chaque série du Fonds est responsable du paiement de sa quote-part de certaines charges d'exploitation du Fonds (les « frais du Fonds »). De plus amples renseignements sur les frais du Fonds sont fournis dans le prospectus simplifié du Fonds le plus récent.

Le gestionnaire peut, à son gré, abandonner ou absorber une partie des charges d'une série du Fonds. Il peut également cesser sans préavis ces abandons ou absorptions en tout temps.

Autres frais

Le gestionnaire ou ses sociétés affiliées peuvent recevoir des commissions ou réaliser des gains dans le cadre de différents services offerts au Fonds ou de différentes opérations effectuées avec celui-ci, comme des opérations bancaires, des services de garde, et des opérations de courtage, de change ou sur instruments dérivés. Le gestionnaire ou ses sociétés affiliées peuvent réaliser un gain de change lorsque les porteurs de parts procèdent à des échanges de parts entre des séries libellées dans des monnaies différentes.

Comité d'examen indépendant

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-107 »), le gestionnaire a nommé un comité d'examen indépendant (le « CEI ») dont le rôle est d'examiner, le cas échéant, certains cas de conflits d'intérêts soumis par le gestionnaire au nom du Fonds et de formuler des recommandations ou d'approuver la marche à suivre. Le CEI a la responsabilité de surveiller, conformément au Règlement 81-107, les mesures prises par le gestionnaire lorsque celui-ci est en situation de conflit d'intérêts réel ou perçu.

Le CEI peut également approuver certaines fusions entre le Fonds et d'autres fonds et tout changement d'auditeur du Fonds. Sous réserve des dispositions légales sur les sociétés et les valeurs mobilières, l'autorisation des porteurs de titres ne sera pas sollicitée dans de tels cas, mais un avis écrit leur sera envoyé au moins 60 jours avant la date d'effet d'une fusion ou d'un changement d'auditeur. Pour certaines fusions, l'approbation des porteurs de titres devra toutefois être obtenue.

Le CEI est composé de cinq membres – Stephen J. Griggs (président), Steven Donald, Simon Hitzig, Heather A. T. Hunter et Jennifer L. Witterick – tous indépendants du gestionnaire.

Chaque exercice, le CEI prépare et soumet un rapport aux porteurs de titres décrivant son organisation et ses activités et contenant une liste exhaustive de ses directives permanentes. Celles-ci permettent au gestionnaire d'intervenir de façon continue à l'égard d'une situation de conflit d'intérêts précise à condition qu'il respecte les politiques et procédures applicables à ce type de situation et qu'il rende régulièrement des comptes à ce sujet au CEI. Ce rapport peut être obtenu gratuitement auprès du gestionnaire ou sur son site Web.

La rémunération du CEI et ses frais raisonnables sont prélevés sur l'actif du Fonds et l'actif des autres fonds d'investissement pour lesquels le CEI agit à titre de comité d'examen indépendant. Chaque membre du CEI reçoit une provision d'honoraires annuelle de 62 000 $ (77 000 $ pour le président), en plus du remboursement de ses dépenses pour chaque réunion. La rémunération et les dépenses des membres du CEI, en plus des frais juridiques associés, ont été répartis d'une manière jugée juste et raisonnable par le gestionnaire entre les Fonds pour lesquels le CEI agit à titre de comité d'examen indépendant. La rémunération est essentiellement constituée de la provision d'honoraires annuelle. Avant le 1er novembre 2021, les membres du CEI recevaient aussi des jetons de présence pour chacune de leurs participations à une réunion du CEI. Les frais du CEI peuvent inclure des primes d'assurance, des frais de déplacement et des débours raisonnables.

Le CEI a donné les directives permanentes suivantes au gestionnaire relativement aux opérations du Fonds avec des parties liées :

- paiement de commissions et de marges de courtage pour l'exécution d'opérations sur titres à une partie liée qui agit en tant que placeur pour compte et placeur principal pour le compte du Fonds;
- achat ou vente de titres d'un émetteur auprès d'un autre fonds de placement ou à un autre fonds de placement géré par le gestionnaire;
- investissement dans des titres d'émetteurs pour lesquels une partie liée a agi à titre de preneur ferme pour le placement de ces titres et pendant les 60 jours suivant la clôture de ce placement;
- exécution d'opérations de change avec une partie liée pour le compte du Fonds;
- achat de titres d'un émetteur étant une partie liée;
- passation de contrats d'instruments dérivés hors cote au nom du Fonds avec une partie liée;
- externalisation à des parties liées de produits ou de services pouvant être facturés au Fonds;
- acquisition de titres interdits tels qu'ils sont définis dans la réglementation sur les valeurs mobilières;
- conclusion d'opérations hypothécaires avec une partie liée;

- conclusion d'une convention de courtier désigné avec une partie liée;
- conclusion d'une convention de courtier principal avec une partie liée.

Le gestionnaire doit informer le CEI de tout manquement à l'une des exigences des directives permanentes. Celles-ci stipulent notamment que la décision de placement relative à une opération avec une partie liée : a) doit être prise par le gestionnaire sans aucune influence de la part d'une entité liée au gestionnaire et sans tenir compte d'aucune société associée ou affiliée au gestionnaire, b) doit représenter l'appréciation professionnelle du gestionnaire sans aucune autre considération que l'intérêt du Fonds et c) doit être prise conformément aux politiques et aux procédures écrites du gestionnaire. Les opérations exécutées par le gestionnaire dans le cadre des directives permanentes sont par la suite examinées par le CEI pour un contrôle de conformité.

Au cours de la période, le gestionnaire n'a exécuté aucune des opérations visées par ces directives.

Faits saillants financiers

Les tableaux suivants présentent les principales informations financières de chaque série du Fonds et ont pour but d'aider le lecteur à comprendre ses résultats pour les périodes indiquées. Ces données sont fournies conformément à la réglementation, et il est possible que ces chiffres ne s'additionnent pas, puisque l'augmentation (la diminution) de l'actif net liée aux activités est fondée sur le nombre moyen de parts en circulation au cours de la période et que tous les autres montants sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment pertinent. Les notes afférentes aux tableaux figurent à la fin de la rubrique « Faits saillants financiers ».

Actif net par part du Fonds ($)[1)]

		Augmentation (diminution) liée aux activités :					Distributions :					
Pour la période close le	Actif net, à l'ouverture de la période	Total des revenus	Total des charges	Gains (pertes) réalisés pour la période	Gains (pertes) latents pour la période	**Total de l'augmentation (la diminution) liée aux activités[2)]**	Revenus nets de placement (hors dividendes)	Dividendes	Gains en capital	Remboursement de capital	Total des distributions[3)]	**Actif net, à la clôture de la période[1)]**
Série Apogée												
30 juin 2023	**7,78**	**0,16**	**(0,01)**	**(0,02)**	**0,00**	**0,13**	**(0,17)**	**–**	**–**	**–**	**(0,17)**	**7,75**
31 déc. 2022	9,52	0,30	(0,02)	(1,14)	(0,71)	(1,57)	(0,30)	–	–	–	(0,30)	7,78
31 déc. 2021	9,81	0,28	(0,02)	(0,36)	0,02	(0,08)	(0,27)	–	–	–	(0,27)	9,52
31 déc. 2020	9,29	0,29	(0,02)	0,81	(0,26)	0,82	(0,30)	–	–	–	(0,30)	9,81
31 déc. 2019	8,80	0,33	(0,02)	0,60	(0,12)	0,79	(0,03)	(0,30)	–	–	(0,33)	9,29
31 déc. 2018	9,23	0,35	(0,02)	(0,81)	0,37	(0,11)	(0,33)	–	–	–	(0,33)	8,80
Série F												
30 juin 2023	**7,94**	**0,17**	**(0,04)**	**(0,01)**	**(0,01)**	**0,11**	**(0,14)**	**–**	**–**	**–**	**(0,14)**	**7,92**
31 déc. 2022	9,72	0,31	(0,08)	(1,20)	(0,57)	(1,54)	(0,24)	–	–	–	(0,24)	7,94
31 déc. 2021	10,03	0,29	(0,09)	(0,42)	0,18	(0,04)	(0,21)	–	–	–	(0,21)	9,72
31 déc. 2020	9,50	0,30	(0,09)	0,92	(0,35)	0,78	(0,24)	–	–	–	(0,24)	10,03
31 déc. 2019	9,00	0,34	(0,08)	0,64	(0,14)	0,76	(0,02)	(0,25)	–	–	(0,27)	9,50
31 déc. 2018	9,44	0,35	(0,08)	(0,83)	0,36	(0,20)	(0,27)	–	–	–	(0,27)	9,00
Série I												
30 juin 2023	**7,99**	**0,17**	**(0,00)**	**(0,01)**	**(0,02)**	**0,14**	**(0,18)**	**–**	**–**	**–**	**(0,18)**	**7,96**
31 déc. 2022	9,79	0,31	(0,00)	(1,30)	(0,37)	(1,36)	(0,32)	–	–	–	(0,32)	7,99
31 déc. 2021	10,09	0,29	(0,00)	(0,39)	0,05	(0,05)	(0,29)	–	–	–	(0,29)	9,79
31 déc. 2020	9,57	0,31	(0,00)	0,79	(0,26)	0,84	(0,34)	–	–	–	(0,34)	10,09
31 déc. 2019	9,07	0,35	(0,00)	0,61	(0,09)	0,87	(0,03)	(0,32)	–	–	(0,35)	9,57
31 déc. 2018	9,51	0,36	(0,00)	(0,78)	0,31	(0,11)	(0,35)	–	–	–	(0,35)	9,07

1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires et des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par part présenté dans les états financiers peut différer de la valeur liquidative par part. Ces différences sont expliquées à la note 2 afférente aux états financiers du Fonds. La valeur liquidative par part à la clôture de la période est présentée à la rubrique « Ratios et données supplémentaires ».

2) L'actif net par part et les distributions par part sont établis selon le nombre réel de parts en circulation pour une série en particulier au moment pertinent. L'augmentation (la diminution) de l'actif net liée aux activités par part est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

3) Les distributions ont été versées en trésorerie ou réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds.

Ratios et données supplémentaires

Aux	Total de la valeur liquidative (en milliers de $)[1)]	Nombre de parts en circulation[1)]	Ratio des frais de gestion (RFG) (%)[2)]	RFG avant abandon ou absorption des charges (%)[2)]	Ratio des frais d'opérations (%)[3)]	Taux de rotation du portefeuille (%)[4)]	**Valeur liquidative par part ($)[1)]**
Série Apogée							
30 juin 2023	**42 665**	**5 505 755**	**0,20**	**0,20**	**–**	**118,90**	**7,75**
31 déc. 2022	42 311	5 440 627	0,20	0,20	–	253,39	7,78
31 déc. 2021	77 765	8 167 195	0,20	0,20	–	249,21	9,52
31 déc. 2020	119 065	12 131 932	0,20	0,20	–	284,13	9,81
31 déc. 2019	133 463	14 365 281	0,20	0,20	–	222,88	9,29
31 déc. 2018	100 494	11 419 238	0,20	0,20	–	312,72	8,80

Aux	Total de la valeur liquidative (en milliers de $)[1]	Nombre de parts en circulation[1]	Ratio des frais de gestion (RFG) (%)[2]	RFG avant abandon ou absorption des charges (%)[2]	Ratio des frais d'opérations (%)[3]	Taux de rotation du portefeuille (%)[4]	**Valeur liquidative par part ($)[1]**
Série F							
30 juin 2023	**677**	**85 492**	**0,90**	**0,90**	**–**	**118,90**	**7,92**
31 déc. 2022	666	83 879	0,90	0,90	–	253,39	7,94
31 déc. 2021	952	98 013	0,90	0,90	–	249,21	9,72
31 déc. 2020	360	35 865	0,90	0,90	–	284,13	10,03
31 déc. 2019	321	33 817	0,90	0,90	–	222,88	9,50
31 déc. 2018	251	27 838	0,90	0,90	–	312,72	9,00
Série I							
30 juin 2023	**1 237**	**155 410**	**0,04**	**0,04**	**–**	**118,90**	**7,96**
31 déc. 2022	1 056	132 187	0,04	0,04	–	253,39	7,99
31 déc. 2021	897	91 687	0,04	0,04	–	249,21	9,79
31 déc. 2020	1 167	115 735	0,03	0,03	–	284,13	10,09
31 déc. 2019	562 327	58 734 344	0,03	0,03	–	222,88	9,57
31 déc. 2018	603 784	66 584 016	0,03	0,03	–	312,72	9,07

1) Données à la date de clôture des périodes indiquées.
2) Le ratio des frais de gestion, exprimé en pourcentage annualisé, correspond au rapport entre le total des charges (compte tenu de la taxe de vente et compte non tenu des commissions de courtage et des autres coûts de transactions du portefeuille) de chaque série du Fonds et de la quote-part des charges des fonds sous-jacents (les fonds communs de placement, les FNB et les fonds à capital fixe), le cas échéant, pour la période indiquée et sa valeur liquidative moyenne quotidienne pour la période.
3) Le ratio des frais d'opérations, exprimé en pourcentage annualisé, correspond au rapport entre les commissions de courtage majorées des autres coûts de transactions du portefeuille, des coûts d'emprunt à court terme et des intérêts sur la dette du Fonds et des fonds sous-jacents, le cas échéant, et la valeur liquidative moyenne quotidienne du Fonds pour la période.
4) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique le degré d'intervention du conseiller en valeurs. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation du portefeuille d'un Fonds est élevé au cours d'une période, plus les frais d'opérations sont élevés et plus les possibilités qu'un investisseur réalise un gain en capital imposable sont grandes. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

Frais de gestion

Les frais de gestion correspondent à un pourcentage annualisé de la valeur liquidative de chaque série du Fonds. Ils sont calculés quotidiennement et payés chaque mois. Ils sont calculés quotidiennement et payés chaque mois. Les frais de gestion couvrent les coû ts de gestion du Fonds, les analyses, recommandations et décisions de placement pour le Fonds, l'organisation du placement des titres, le marketing et la promotion, et la prestation ou l'organisation d'autres services.

La répartition des services reçus en contrepartie des frais de gestion pour chaque série s'établit comme suit, en pourcentage des frais de gestion :

	Frais de gestion (%)	Rémunération des courtiers (%)	Autre† (%)
Série Apogée*	–	–	–
Série F	0,75	–	100,0
Série I*	–	–	–

* Les frais de gestion de cette série sont négociés et payés directement par les porteurs de parts concernés et non par le Fonds.

† Services fournis par le gestionnaire, décrits plus haut, sauf la rémunération des courtiers.

Rendement passé

Les rendements passés de chaque série sont présentés ci-dessous; ils ne sont pas nécessairement représentatifs du rendement futur du Fonds. L'information présentée suppose que les distributions effectuées par chaque série du Fonds pour les périodes indiquées ont été réinvesties dans des parts additionnelles de la même série. Cette information ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de distribution, ni d'autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Rendements annuels

Les graphiques ci-dessous présentent le rendement pour chaque série du Fonds et la variation du rendement d'un exercice à l'autre. Ils indiquent, sous forme de pourcentage, quelle aurait été la variation, à la hausse ou à la baisse, le dernier jour de chaque année, d'un placement effectué le premier jour de l'année pour cette série.

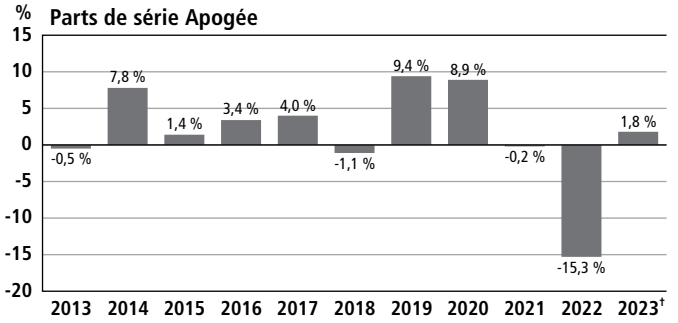

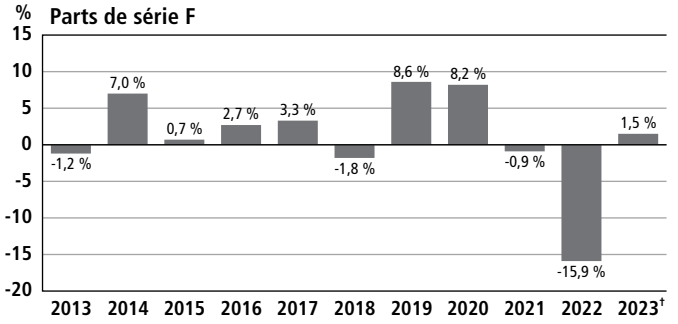

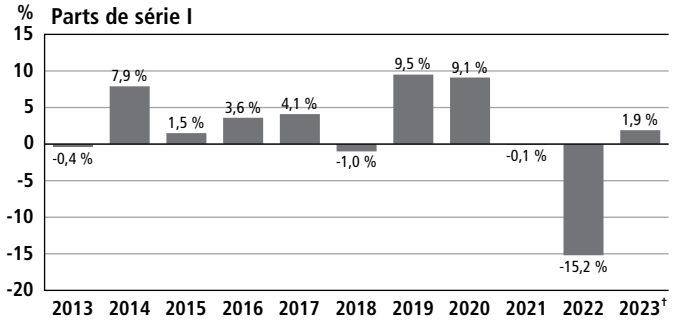

† Semestre clos le 30 juin 2023

Aperçu des titres en portefeuille

Le présent aperçu des titres en portefeuille peut varier en raison des opérations en cours d'exécution. Il est possible d'obtenir les mises à jour trimestrielles, sans frais, en appelant au 1-800-387-5004, ou en visitant le site Web www.fondsscotia.com, 60 jours après la fin du trimestre, ou 90 jours après le 31 décembre, qui marque la fin de l'année civile.

Par pays / région	% de la valeur liquidative[1)]
États-Unis	93,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11,1
Japon	1,2
Royaume-Uni	1,2
Irlande	0,5
Mexique	0,5
Belgique	0,4
Suisse	0,2
Autres éléments d'actif (de passif) net	–9,0

25 principaux titres

Émetteur	% de la valeur liquidative[1)]
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11,1
Obligations du Trésor des États-Unis, 3,63 %, 15 févr. 2053	2,6
Obligations du Trésor des États-Unis, 2,38 %, 15 févr. 2042	2,3
Obligations du Trésor des États-Unis, 3,88 %, 15 mai 2043	2,2
Obligations du Trésor des États-Unis, 4,00 %, 15 févr. 2026	2,2
Obligations du Trésor des États-Unis, 3,63 %, 15 mai 2053	2,1
Fannie Mae, 2,50 %, 31 déc. 2099	2,1
Fannie Mae Pool, remb. par antic., 3,00 %, 1er avr. 2048	1,8
Fannie Mae Pool, 2,00 %, 1er déc. 2050	1,4
Fannie Mae Pass-Through Certificates Pool, 2,00 %, 1er oct. 2050	1,4
Freddie Mac Gold Pool, 3,00 %, 1er janv. 2047	1,3
Obligations du Trésor des États-Unis, 4,00 %, 30 juin 2028	1,3
Fannie Mae, série B, 4,50 %, 1er déc. 2099	1,3
Tennessee Gas Pipeline Co., LLC, 8,38 %, 15 juin 2032	1,2
COMM 2014-UBS3 Mortgage Trust, 4,01 %, 10 juin 2047	1,2
Validus Holdings Ltd., 8,88 %, 26 janv. 2040	1,1
Time Warner Entertainment Co LP, 8,38 %, 15 juill. 2033	1,1
Verizon Master Trust, remb. par antic., 0,69 %, 20 mai 2027	1,0
Obligations du Trésor des États-Unis, 3,38 %, 15 mai 2033	1,0
Obligations du Trésor des États-Unis, 3,13 %, 15 mai 2048	1,0
Viacom Inc., remb. par antic., 6,25 %, 28 févr. 2057	1,0
Fannie Mae Pass-Through Certificates Pool, 2,00 %, 1er avr. 2051	1,0
Pacific Gas and Electric Company, remb. par antic., 1,70 %, 15 nov. 2023	1,0
Obligations du Trésor des États-Unis, 3,25 %, 30 juin 2027	1,0
Freddie Mac Gold Pool, 4,00 %, 1er janv. 2045	1,0

1) Calculé en fonction de la valeur liquidative; par conséquent, les pondérations présentées dans l'inventaire du portefeuille peuvent différer de celles présentées ci-dessus.